



**MIGRANT  
INTEGRATION  
POLICY INDEX  
2020**



### DETAILS RECOMMANDATIONS ASTI - MIPEX 2020

Domaine	Recommandations MIPEX Texte lois – procédures	Constatations/revendications de l'ASTI
<b>Mobilité sur le marché de l'emploi</b>	<p><b>MIPEX : Mobilité sur le marché du travail :</b> <i>Légèrement défavorable : Les nouveaux arrivants non européens bénéficient d'un accès et d'un soutien moindres pour améliorer leurs perspectives d'emploi, leurs compétences professionnelles et linguistiques au Luxembourg que dans la plupart des pays de l'UE ou d'Europe occidentale</i></p> <p><b>Comment les ressortissants d'un pays tiers à l'Union européenne peuvent-ils obtenir un titre de séjour pour travailleur salarié ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Une autorisation de séjour pour travailleur salarié doit être demandée avant l'arrivée au Luxembourg</li> <li>o Le ressortissant de pays tiers recherche un employeur au Luxembourg avant de venir.</li> <li>o La loi oblige les employeurs à déclarer tout poste vacant à l'ADEM avant de pouvoir embaucher.</li> </ul>	<p><b>L'ASTI :</b> les revendications de 2015 restent d'actualité Le fait est que les Non-UE doivent prouver pour un emploi sollicité au Luxembourg que l'emploi est "d'intérêt général" pour notre marché. Ce critère d'intérêt général devrait être aboli ou du moins être mieux défini .</p> <p>Un autre obstacle pour obtenir une autorisation de séjour pour travailleurs salariés Non UE est la complexité de la procédure de recrutement liée aux exigences du Ministère de l'Immigration ainsi que le test du marché auquel ces derniers sont soumis.</p> <p>Nous aimerions voir ajouter les revendications suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction d'une autorisation de séjour temporaire en vue de rechercher un travail.; L'exemple récent de l'Allemagne qui a modifié sa législation, permettant aux travailleurs qualifiés (personnes ayant un diplôme de</li> </ul>



**MIGRANT  
INTEGRATION  
POLICY INDEX  
2020**



	<ul style="list-style-type: none"><li>o l'ADEM vérifie sur le marché de travail national ou européen s'il n'y a pas de candidats adéquats disponibles pour ce poste vacant.</li><li>o Si aucun des candidats proposés par l'ADEM ne convient à l'employeur, ce dernier peut demander après 3 semaines un certificat à l'ADEM qui atteste la possibilité d'engager une personne hors UE de son propre choix.</li><li>o L'employeur émet un contrat de travail sans date de début en faveur du travailleur hors UE demandeur d'une autorisation de séjour.</li><li>o Le certificat de l'ADEM qui atteste la possibilité d'engager une personne hors UE est joint à la demande d'autorisation de séjour pour travailleurs salariés Non-UE que le travailleur demandeur doit soumettre à la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères.</li><li>o Le délai pour le traitement de la demande est d'environ 4 mois.</li><li>o Le Ministère peut répondre qu'une « enquête administrative » d'une durée non définie est en cours</li></ul>	<p>l'enseignement supérieur ou une formation professionnelle qualifiée de deux ans minimum) d'obtenir une autorisation de séjour temporaire pour permettre la recherche d'un travail, devrait inspirer le Luxembourg.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir la possibilité aux personnes en séjour régulier de longue durée dans un autre état membre de l'Union Européenne, d'obtenir une autorisation de séjour et de travail au Luxembourg, sans devoir passer par le test du marché.</li></ul>
--	--	---



**MIGRANT  
INTEGRATION  
POLICY INDEX  
2020**



	<p>afin de traiter le dossier et vérifier l'authenticité des documents soumis.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le ressortissant de pays tiers ne pourra occuper son emploi qu'après réception de son autorisation de séjour pour travailleur salarié.</li> <li>o Cette autorisation de séjour pour travailleur salarié lui donne le droit de s'installer au Luxembourg.</li> </ul>	
	<p>Le Luxembourg a introduit dans sa législation (article 67-4 ajouté par la loi du 1er août 2018 à la loi sur l'immigration) une autorisation temporaire de séjour pour chercher un travail ou pour la création d'une entreprise. Cette disposition s'applique aux personnes déjà présentes sur le territoire luxembourgeois. Les étudiants ou chercheurs peuvent, à la fin de leurs études ou de leurs recherches, être autorisés de séjourner pour une durée de 9 mois pour chercher un travail ou pour la création d'une entreprise. Par après ils peuvent solliciter l'obtention d'une AS comme travailleur salarié ou comme travailleur indépendant.</p>	<p>Il s'agit d'une transposition de l'article 25 de la Directive européenne du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair.</p>



**MIGRANT  
INTEGRATION  
POLICY INDEX  
2020**



<p><b>Family reunification</b></p> <p><b>Réunification familiale des ressortissants de pays tiers TCN</b></p>	<p><b>MIPEX <i>Regroupement familial</i></b> : <i>A mi-chemin favorable : Le Luxembourg est devenu légèrement favorable aux familles non européennes, en supprimant la période d'attente d'un an, conformément aux tendances de l'UE. Toutefois, des obstacles à l'intégration apparaissent encore dans les procédures, la sécurité et les droits en matière de regroupement familial.</i></p> <p><b>Un TCN doit prouver avoir un logement approprié tel que défini par le règlement grand-ducal</b> du 5 septembre 2008 définissant les critères de ressources et de logement prévus par la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration.</p> <p>Art 9. (1) La condition de logement approprié prévue par la loi est appréciée par rapport aux stipulations du règlement grand-ducal du 25 février déterminant les critères de location, de salubrité ou d'hygiène auxquels doivent répondre les logements destinés à la location.</p> <p>Pour l'application de l'article 69, paragraphe (1), point 2 de la loi, est considéré comme <b>logement approprié</b>, le logement considéré comme normal pour une</p>	<p><b>ASTI</b> : la clause de 12 mois de résidence et de travail a été aboli pour des regroupants TCN en matière de regroupement familial de conjoints et d'enfants - cette clause vaut encore pour le regroupement d'ascendants la durée maximum d'attente d'une réponse est actuellement de 9 mois</p> <p>L'ASTI maintient la recommandation du critère de logement</p> <p><b>Les critères de logement demandés</b> pour la réunification familiale doivent être mieux définis.</p> <p>Il est difficile de savoir quels sont les critères précis exigés à un TCN qui désire se faire rejoindre par sa famille.</p> <p>Le nombre de chambres exigées selon la composition familiale, la dimension du logement exigée,...</p>
---	---	---



**MIGRANT  
INTEGRATION  
POLICY INDEX  
2020**



	famille de taille comparable dans la même localité et répondant aux critères visés à l’alinéa qui précède etc.	
<b>Éducation</b>	<p><b>MIPEX</b> <i>L'éducation</i> : Légèrement favorable : Légèrement supérieur à la moyenne de l'Europe occidentale, le Luxembourg offre des cours ciblés sur les besoins spécifiques des élèves immigrants et préconise une approche interculturelle pour tous les élèves. Mais avec le plus grand nombre d'élèves de 1ère/2ème génération de toutes les démocraties développées, le Luxembourg a une tâche particulièrement importante à accomplir pour promouvoir l'égalité des chances à tous les niveaux, encourager les écoles mixtes, l'apprentissage des langues, le multilinguisme et la diversité dans le secteur de l'enseignement.</p>	<p>Pour l'ASTI toutes les recommandations de 2015 restent valables.</p> <p>Le défi majeur à l'école est le haut niveau de connaissances exigé en allemand et en français, ainsi que l'approche hésitante permettant un apprentissage de l'allemand comme langue étrangère aux enfants nés de parents étrangers, qui ont plus de difficultés à associer leur langue maternelle à l'allemand.</p> <p>Une des conséquences est le nombre élevé de jeunes qui sort de l'école sans diplôme ou certification à la fin du curriculum scolaire.</p> <p>Entretemps, de nombreux emplois sont occupés par des frontaliers, en majorité monolingues mais qualifiés.</p> <p>Les jeunes sont séparés dès l'âge de 12 ans entre secondaire classique avec peu d'élèves étrangers et technique où la majorité des élèves est d'origine étrangère: donc la séparation se fait tôt et elle devient « effective ».</p>



**MIGRANT  
INTEGRATION  
POLICY INDEX  
2020**



		<p>Nous aimerions ajouter que l'éducation formelle et l'éducation non-formelle peinent à travailler ensemble en faveur de l'égalité des chances.</p>
<p><b>Health Santé - Accès à la couverture sociale</b></p>	<p><b>MIPEX La santé</b> : <i>A moitié favorable</i> : Alors que les patients immigrés bénéficient de droits aux soins de santé inclusifs et d'interprètes interculturels, les politiques moyennes du Luxembourg pourraient bénéficier d'une plus grande implication des immigrés dans la conception et la fourniture des services et d'une plus grande intégration dans toutes les politiques de santé</p> <p>Selon Article 4 du Code de la Sécurité sociale « A droit à l'aide toute personne séjournant au Grand-Duché conformément à la législation en vigueur ». ... « Les personnes en situation irrégulière peuvent toutefois bénéficier d'une affiliation volontaire si elles déclarent une adresse au Luxembourg. En l'absence d'un certificat établi par la commune, la personne concernée peut produire d'autres pièces justificatives, comme le paiement de loyers ou l'attestation de la</p>	<p><b>L'ASTI</b> soutien la revendication émanant de plusieurs organisations luxembourgeoises de la société civile (Ronnen Desch) visant la création d'une couverture sanitaire universelle. Celle-ci poursuivrait trois objectifs de la couverture universelle, liés entre eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accès équitable aux services de santé – tous ceux qui ont besoin des services de santé, quels que soient leurs moyens financiers, doivent pouvoir y accéder ;</li> <li>• la qualité – les services de santé doivent être d'une qualité suffisante pour améliorer la santé de ceux qui en bénéficient ;</li> <li>• la protection financière – le coût des soins ne doit pas exposer les usagers à des difficultés financières. »</li> </ul>



**MIGRANT  
INTEGRATION  
POLICY INDEX  
2020**



	<p>personne chez laquelle ces personnes résident. Néanmoins cela suppose que ces personnes puissent payer effectivement leurs cotisations, donc qu'elles disposent d'un revenu suffisant. Par ailleurs, ces personnes sont déclarées au département de l'Immigration. » ... « le département ministériel de la Santé peut accorder un subside en cas de demande introduite soit par un particulier, soit par les services sociaux hospitaliers, soit par d'autres personnes ou associations au nom de la personne concernée. »</p>	
<p><b>Political participation</b> <b>Participation politique</b></p>	<p><i><b>MIPEX La participation politique : Favorable : Les citoyens étrangers constituant une quasi majorité de sa population, le Luxembourg fait plus que la plupart des pays pour faciliter leur participation politique par le biais de droits de vote locaux, de campagnes ad hoc, d'organes consultatifs forts et du financement d'associations d'immigrés. Ces politiques sont classées en deuxième position sur le MIPEX, aux côtés de l'Irlande et de la Nouvelle-Zélande, et obtiennent une note de 85/100. Les politiques du Luxembourg seraient tout à fait favorables avec de petits changements dans la procédure d'inscription des électeurs. La</b></i></p>	<p>Il existe une nécessité à favoriser l'accès à tout type de participation dans un pays où 48% des résidents sont étrangers – voter aux élections législatives, selon le critère de la résidence, devrait être possible pour tous les migrants au Luxembourg afin de permettre une réelle participation démocratique de tous les résidents.</p> <p>Étant donné que 83% des étrangers résidents sont des citoyens de l'Union, qui sont moins intéressés à acquérir la nationalité luxembourgeoise, l'accès au droit de vote national sur base de la résidence pourrait une possibilité à les inclure à la participation civique.</p>



**MIGRANT  
INTEGRATION  
POLICY INDEX  
2020**



	<p><i>participation des citoyens étrangers pourrait être aussi élevée que dans les pays nordiques si l'inscription des électeurs était quasi automatique et continue, du premier jour de l'arrivée au Luxembourg jusqu'à quelques jours avant l'élection. Ces changements peuvent être compatibles avec le droit communautaire et le système de vote obligatoire au Luxembourg.</i></p>	<p><i>Le référendum sur le droit de vote législatif du 7 juin 2015 a clairement rejeté cette idée. Les électeurs luxembourgeois ont clairement dit que la participation aux élections nationales ne pourra se faire que par l'accès la nationalité luxembourgeoise. Pour dépasser cet blocage l'ASTI préconise la création d'instruments de participation citoyenne auprès d'entités locales (communes) et nationales (Chambre des députés) p.ex.. L'introduction d'un « Bürgerrat » sur le modèle du canton germanophone de Belgique, la réforme du Conseil National pour Étrangers élu par les étrangers et rattaché comme organe consultatif à la Chambre de députés c'est une autre piste.</i></p>
<p><b>Résidence permanente Le séjour de longue durée</b></p>	<p><b>MIPEX : Résidence permanente</b> : <i>A moitié favorable: Le chemin vers la résidence permanente au Luxembourg est moyen pour l'Europe occidentale mais plus compliqué que dans des pays comme la Belgique, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et les pays nordiques. La manière dont le Luxembourg a transposé ses obligations européennes en 2008 a permis à un nombre</i></p>	<p>Toutes les recommandations de 2015 restent valables. Un TCN doit prouver 5 ans de résidence et de travail au Luxembourg avant de solliciter le séjour de longue durée. S'il présente une interruption de travail pendant ces 5 ans, le permis de long séjour peut être refusé (sauf exceptions comme la maladie ou grossesse...).</p> <p>La période d'attente de 6 mois pour recevoir une réponse de la Direction de l'Immigration est trop longue.</p>





**MIGRANT  
INTEGRATION  
POLICY INDEX  
2020**



	<i>plus restreint de groupes de bénéficier de droits plus importants, mais d'une sécurité encore limitée.</i>	
<b>Access to nationality</b> <b>L'accès à la nationalité</b>	<b>MIPEX Accès à la nationalité : Légèrement favorable :</b> <i>L'accès des immigrés à la nationalité s'est amélioré, passant de la moitié à légèrement favorable, ce qui pourrait commencer à augmenter les taux traditionnellement faibles de naturalisation et de participation politique au Luxembourg. Alors que la réforme de 2008 a ouvert la voie à la double nationalité, la loi sur la nationalité du 8 mars 2017 a suivi les recommandations du MIPEX et les tendances internationales. L'attente de la première génération est ramenée de 7 à 5 ans et leurs efforts sont récompensés pour l'apprentissage du luxembourgeois. Le droit à la citoyenneté est récupéré par les conjoints et étendu de la troisième à la deuxième génération. Les politiques du Luxembourg sont désormais comparables à celles de nombreux pays d'Europe occidentale et ne sont plus restrictives que sur quelques points par rapport aux pays de destination traditionnels (les Amériques,</i>	La loi ayant été réformée en 2017 permet un plus large accès à la nationalité luxembourgeoise en introduisant entre autres le <i>jus soli pour la deuxième génération</i> . Néanmoins le Luxembourg peine à consacrer le droit du sol pur et dur  L'ASTI souligne qu'il est incompréhensible que la durée exigée pour accéder à la nationalité et celle pour s'inscrire sur les listes électorales communales est la même



**MIGRANT  
INTEGRATION  
POLICY INDEX  
2020**



	<i>l'Australie, la Nouvelle-Zélande), l'Irlande, le Portugal ou la Suède.</i>	
<b>Anti discrimination</b>	<p><b>MIPEX Anti-discrimination</b> : Favorable : <i>La plus grande amélioration des politiques d'intégration du Luxembourg a été son approche plus forte de la non-discrimination grâce à la loi du 7 novembre 2017. Les politiques antidiscriminatoires du Luxembourg sont passées de légèrement à totalement favorables, car la protection s'étend désormais à toutes les victimes de discrimination fondée sur la nationalité, qu'il s'agisse de citoyens luxembourgeois, européens mobiles ou non européens. Ces améliorations apportées aux lois et aux mécanismes d'application du Luxembourg pourraient contribuer à améliorer les niveaux traditionnellement faibles de sensibilisation à la discrimination et de signalement des cas de discrimination fondée sur la nationalité, la race, l'origine ethnique et la religion. Ses politiques sont désormais comparables à celles des pays d'Europe occidentale et des pays de destination traditionnels, même si les praticiens pourraient encore tirer des</i></p>	<p><i>Le Centre d'égalité de traitement CET devrait avoir la possibilité de se porter en justice dans des cas de discriminations.</i></p> <p><i>Ses ressources devraient être renforcées afin d'améliorer le travail en justice contre toute forme de discrimination.</i></p> <p><i>Nous revendiquons que le Luxembourg se dote également d'un organisme de veille p.ex. un observatoire du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie.</i></p>



**MIGRANT  
INTEGRATION  
POLICY INDEX**  
2020



	<i>enseignements de leurs expériences, pratiques et actions positives plus étendues.</i>	
--	--	--